

DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE
Plan de zonage

**Monsieur Le Maire,
Jean-Yves NOYREY**

ZONE URBAINE

UH1

Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de faible densité

UHh1

Secteur urbanisé à vocation principale d'habitat, de faible densité

UHh1*

Secteurs urbanisés à vocation principale d'habitat, de faible densité, où les constructions sont limitées

UHh1**

UHh3

Secteur urbanisé à vocation principale d'habitat, de moyenne densité

UH2

Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de moyenne densité

UH2-
cap1

Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions et soumis à OAP

UH3

Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de forte densité

UE

Secteur urbanisé à vocation principale d'équipements d'intérêt collectif et services publics

UE-cap1

Secteur urbanisé à vocation principale d'équipements d'intérêt collectif et services publics, soumis à OAP

UT

Secteur urbanisé à vocation principale d'hébergement hôtelier et touristique

ZONE NATURELLE

N

Secteur naturel

Nn

Secteur naturel à vocation de gestion des équipements d'intérêt collectif et services publics

Nis

Secteur naturel à vocation de gestion des équipements d'intérêt sportifs et de loisirs de plein air

AUTRES

EMPLACEMENTS RESERVES

Emprise de l'emplacement réservé

1

N° de l'emplacement réservé (voir liste)

PRESCRIPTIONS

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.15 du CU

Secteur de mixité sociale n°1 à 7

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.13 du CU

Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limité STECAL à 30

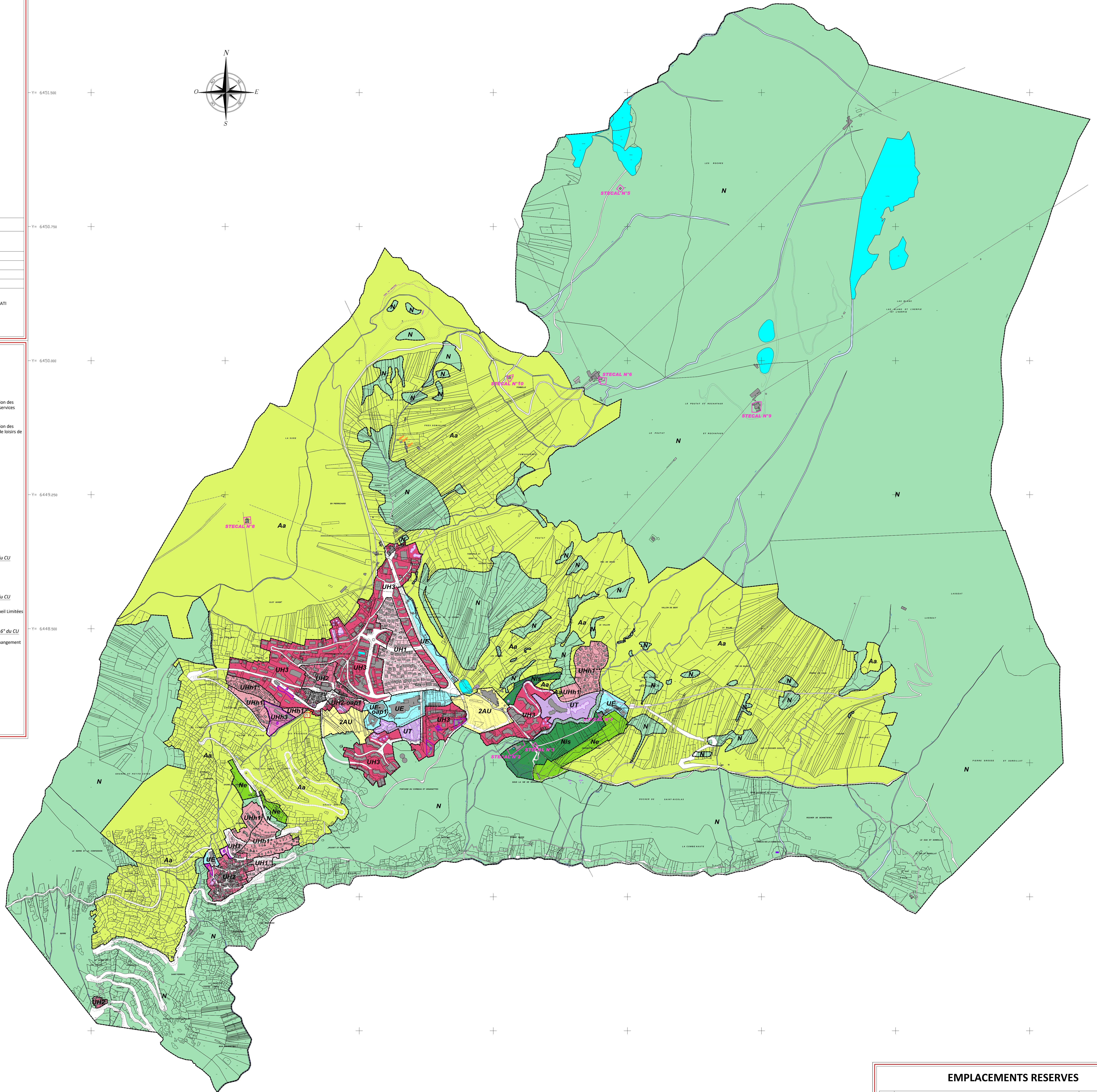
Élément identifié au titre de l'article L.123.1.5.11.6° du CU

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

A titre indicatif :

Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLU)

Bâtiment mis à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)



EMPLACEMENTS RESERVES			
ER	DESIGNATION	SURFACE <i>indicative</i>	BENEFICIAIRE
1	Aménagement et sécurisation de l'accès	241 m²	Commune